

sera med Professional **Protazol**

FR Information mode d'emploi

sera med Professional Protazol ad us. vet., solution

Composition

Viridis malachiti hydroxidum [syn.: Bis(4-dimethylaminophenyl)-phenylmethyliumhydroxid] 100 mg
Excipients ad Solutionem pro 100 ml

Indications

Les symptômes généralement observés en cas d'infestation par des parasites sont un manque d'appétit et un amaigrissement, une certaine apathie, un blocage des nageoires, une coloration foncée et un frottement contre des objets de l'aquarium.

- Des petits points blancs sur les nageoires et le corps des poissons sont caractéristiques de l'agent pathogène de la maladie des points blancs (*Ichthyophthirius multifiliis*, appelé également ichthyo).
- Des dépôts muqueux gris blanchâtres indiquent que les poissons sont infestés par le parasite *Ichthyobodo*, syn. *Costia*.
- Toute une série d'autres parasites (p. ex. *Chilodonella*, *Tetrahymena*, *Apiosoma*, *Epistylis* et *Trichodina*) attaquent en particulier les poissons affaiblis.
- Des dépôts blancs cotonneux, notamment au niveau des blessures des poissons ou sur les oeufs sont caractéristiques des champignons (*Saprolegnia* ou *Achlya*).

Contre-indications/Effets indésirables

Protazol n'est pas toléré par les poissons cartilagineux (*Chondrichthyes*, p. ex. les raies). Si vous constatez des effets indésirables, en particulier ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament vétérinaire n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire ou votre pharmacien.

Espèces cibles

Médicament pour les espèces de poissons d'ornement, à l'exception des poissons cartilagineux, contre les parasites unicellulaires de la peau : les espèces *Ichthyophthirius* et *Chilodonella* dans l'eau douce. Solution à ajouter à l'eau de l'aquarium.

Posologie pour chaque espèce, voie(s) et mode d'administration

Agitez avant emploi ! Verser 1 ml de **Protazol** pour 20 litres d'eau d'aquarium. Répartir le produit contenu dans le gobelet doseur à la surface de l'eau en mélangeant dans le bac avec une cuillère ou une baguette. Les filtres biologiques peuvent rester raccordés mais devraient, en cas de fort encrassement, être nettoyés avant le traitement. Couper les lampes UV durant le traitement, ne pas filtrer à travers du charbon actif. Effectuer un changement d'eau d'au moins 80 % après 24 heures ou immédiatement si des turbidités apparaissent, afin d'éviter une consommation d'oxygène. Des parasites *Ichthyophthirius* morts peuvent encore se manifester pendant environ 2 jours sous forme de taches blanchâtres diffuses. Le plus souvent, une seule utilisation est suffisante. Dans les cas sévères, le traitement peut être renouvelé, environ 4 à 5 jours après le premier traitement, comme décrit précédemment.

Conditions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants. Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C). Protéger de la lumière. Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention « A utiliser avant le ».

Mises en garde particulières

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal : Ne pas utiliser sur des animaux destinés à la consommation. Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux : Médicaments pour animaux. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les muqueuses. Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions : Ne pas combiner avec d'autres produits de traitement.

Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments

Jeter les flacons entamés ou périmés dans les ordures ménagères. Ne pas jeter dans les égouts. Les flacons vides peuvent être recyclés.

Date de la dernière notice approuvée

18 avril 2024

Informations complémentaires

Flacons de 25 ml et de 100 ml

Code ATCvet : QP53AX16

Catégorie de remise D : remise sans ordonnance, sur conseil spécialisé

Swissmedic 69820

Autorisé sur annonce.

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché mentionné ci-dessus.